ciapa

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Formation Non Qualifiante)

OBJECTIF PROFESSIONNEL

S'APPROPRIER LES TECHNIQUES D'ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DES PERSONNES AIDÉES

Il s'agit pour les professionnels d'acquérir ou développer des techniques d'entretien du logement, tout en prévenant les risques domestiques et en appliquant les principes de développement durable.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

→ Connaître et appliquer les techniques d'entretien du domicile dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de développement durable.

PUBLICS CONCERNÉS

Professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

PRÉREQUIS

Être en exercice dans le secteur du service à la personne

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CIBLÉES

En référence à la Certification Professionnelle Assistant de Vie aux Familles-RNCP35506

- Établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.
- Mettre en œuvre les techniques et les gestes professionnels appropriés.

INTERVENANT

Formatrice chargée de mission RH, auxiliaire de vie et aide-ménagère pendant 5 ans

DURÉE ET HORAIRES

4H en 1½ journées (les horaires sont définis en fonction de la commande)

MODALITÉ DE LA FORMATION

En présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES

6 maximum

LIEU

A définir en fonction de la commande

ACCESSIBILITE HANDICAP

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour une adaptation des dispositifs d'accueil

Droit de propriété intellectuelle exclusive et opposable à tous – Art. L111-1 Code Propriété Intellectuelle Mise à jour le 12/01/2023



PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Formation Non Qualifiante)

MÉTHODES, TECHNIQUES & MOYENS PÉDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE

L'approche par « La pédagogie par l'expérience » s'articule sur 3 logiques : former quelqu'un, le former à quelque chose, le former pour quelque chose.

✓ Didactique	✓ Echanges d'expériences	✓ Dossier technique remis aux
Professionnelle	✓ Exposés théoriques	stagiaires
✓ Active	✓ Études de cas concrets, mise en situation	Tableau et /ou paperboard
✓ Réflexive	Travail en sous-groupe et mise en commun	✓ Film vidéo, diaporama, photos
✓ Inductive	Travail individuel et mise en commun	
✓ Affirmative	✓ Démonstration	✓ Documents spécifiques
	✓ Exercices pratiques	✓ Matériel(s) spécifique(s)
✓ Interrogative	✓ Travail en groupe / interactivité	✓ Séance de formation en salle
	✓ Questionnements	

CONTENU DU PROGRAMME & OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION

« S'APPROPRIER LES TECHNIQUES D'ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DES PERSONNES AIDÉES » - 4H

- Connaître et appliquer les techniques d'entretien du domicile dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de développement durable
 - Identifier le cadre et le contexte d'intervention
 - Définir : L'hygiène, la sécurité de la personne, de l'environnement et du professionnel.
 - Rappeler les différentes techniques d'entretien d'un logement.
 - Prévenir les risques domestiques : le risque infectieux à domicile, protéger par l'entretien des locaux, désinfecter
 - Identifier les principes du développement durable afin de les inclure dans sa pratique : tri sélectif, liste de produits naturels pouvant être utilisés dans l'entretien d'un domicile.
 - Exercice pratique à partir d'exemples concrets.

MODALITÉS DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en évaluer les résultats

✓	Grille auto-évaluation début et fin formation	✓	Questionnaire d'évaluation par le stagiaire
✓	Evaluation formative / acquisition compétences	✓	Questionnaire évaluation à froid + 3 mois

A la fin de la formation, un **Certificat de Réalisation** est remis à chaque participant **validant les acquis de développement des compétences professionnelles.**

CONDITIONS TARIFAIRES

Le Ciapa est un organisme de formation non assujetti à la TVA, Art 261 CGI. Nos conditions de vente sont consultables sur notre site internet www.ciapa.fr.

Pour obtenir un devis ou pour tout renseignement, contacter :

Organisme de Formation: 06.13.11.13.84 / pole-formationcontinue@ciapa.fr

Droit de propriété intellectuelle exclusive et opposable à tous – Art. L111-1 Code Propriété Intellectuelle Mise à jour le 12/01/2023